



Arrondissement de
Brignoles
MAIRIE DE BARJOLS

PROCES-VERBAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 24 juillet 2024

Date de convocation : 17/07/2024

Nombre de conseillers : 23

Présents : 18

Nombre de votants : 23

Début : 18h41

Fin : 20h15

Cathy VENTURINO-GABELLE	Céline PETIT	Alain VAURY
Stéphanie GOUDAL-ORIONE	Jacques CUCCHI	Michèle ARNAUD
Philippe MOACHON	Nathalie VICENS	Daniel VIRGIL
Zakia MODAI	Michel SENECHAL pouvoir J. CUCCHI	David GALLIARI
Monique ANANOU pouvoir S. GOUDAL ORIONE	Cyrille OKKADJIAN pouvoir C. PETIT	Véronique CAUSSE pouvoir Z. MODAI
David GORTHCINSKY pouvoir D. GALLIARI	Myriam GARSON JAINES	Jean Marc JOUANNET
François VOLPI	Mireille COSTE	Céline PACCHINI
Brigitte LAURENT	Thierry JOURDHEUIL	

Secrétaires de séance : MME VICENS ET M. VOLPI

Secrétariat Général

1. Approbation du procès-verbal du 12 juin 2024

Madame le Maire revient sur, premièrement, les notes sommaires et succinctes transmises par C. Pacchini au lendemain du conseil, deuxièmement, son refus de signer le PV le surlendemain alors que ses notes ont été prises en compte et, enfin, le mail avec une retranscription complète de 27 pages reçu le dimanche suivant.

C. Pacchini affirme retravailler ses notes sommaires à l'écoute de la retranscription. Elle a refusé de signer le PV en dénonçant le non-respect du rôle de secrétaire de séance et de la neutralité du PV.

Madame le Maire se demande pourquoi ce refus alors qu'elle aurait pu à la lecture du PV proposer, si lecture il y a eu, d'ajouter ses remarques.

F. Volpi demande la retranscription des questions orales... ce à quoi Madame le Maire répond qu'elles seront publiées.

Vote : 18 Pour 0 abstention 5 Contre (F. Volpi, M. Coste, C. Pacchini, B. Laurent et T. Jourd'heuil)

2. Election du secrétaire de séance

Sont désignés secrétaires de séance N. Vicens (unanimité) et F. Volpi (4 contre : P. Moachon, D. Virgil, JM Jouannet et A. Vaury et une abstention : C. Petit)

3. Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Suite à la réception d'un amendement de 6 pages de la part du groupe de l'opposition reçu le vendredi précédent à 13.30, ce point est ajourné pour analyse des griefs.

4. Notification adhésion de compétence TE 83 (ex Symielec Var)

Ce point concerne l'adhésion de la communauté de communes des portes des Maures à trois compétences.

Vote : Unanimité

5. Accord de principe AIDERA VAR AUTISME SOLIDARITE

Suite au futur déménagement de l'essor vers le centre Oriane, il est proposé de réaliser un accord de principe pour permettre à Aidera Var et Autisme Solidarité de prendre bail à la maison Légier afin de développer de nouvelles activités.

Vote : Unanimité

Urbanisme

6. Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Suite à la consultation des personnes publiques associées et à l'enquête publique, il est proposé à la validation la modification n°2 du PLU

Les conseillers d'opposition n'ont pas réussi à télécharger le lien avec l'ensemble des documents mais n'en tiennent pas grief, ne sachant pas si cela vient d'un souci de leur part ou du lien mairie pourtant téléchargé par d'autres conseillers sans problème.

Madame le Maire précise qu'au moment où ils se sont rendu compte du souci, ils auraient pu en informer la mairie ou venir consulter les documents sur place.

Vote : 17 Pour 6 abstentions (F. Volpi, M. Coste, C. Pacchini, B. Laurent, T. Jourd'heuil et P. Moachon) 0 Contre

7. Dénomination de 2 impasses

Deux impasses privées doivent être nommées pour finir la procédure d'adressage : Impasse Lou Fourmigo et Impasse de la maison rose

F. Volpi demande pourquoi les noms retenus ne sont pas des noms de fleurs

Madame le Maire répond que des noms de fleurs ou autres ont été donnés à plusieurs voies et que, pour ces dernières dénominations, le choix a été fait de privilégier l'ancrage local du nom.

Vote : Unanimité

8. Acquisition parcelles C493/C494

Ces parcelles sont en face de la station d'épuration de Barjols

F. Volpi demande pourquoi ces acquisitions

Madame le Maire répond que cela permet de préserver nos espaces naturels et agricoles ainsi que la biodiversité. De plus, cela enrichit le patrimoine de la commune.

Vote : Unanimité

Finances

9. Taxe foncière sur les propriétés bâties – exonération en faveur des immeubles situés dans une zone France Ruralités Revitalisation

Cette délibération doit être prise dans le cadre du plan qui a remplacé le ZRR devenu maintenant FRR.

C. Pacchini demande combien d'entreprises cela va toucher ?

Madame le Maire répond autant que sous le régime de ZRR puisqu'il n'y a que le nom qui change.

Vote : Unanimité

Eau

10. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur le bilan des services de l'eau et de l'assainissement

F. Volpi souligne les bons résultats du service de l'eau et l'importance de le garder.

Madame le Maire ajoute que c'est son cheval de bataille depuis de nombreuses années, même avant d'être maire et qu'elle continuerait à se battre pour garder la régie de l'eau et de l'assainissement dans les années à venir.

Vote : Unanimité

Jeunesse

11. Marché Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Cela concerne le renouvellement du marché qui se termine en fin d'année.

C. Pacchini souligne le bon travail réalisé sur le cahier des charges. Elle pointe les locaux du centre de loisirs comme vétuste et dénonce les travaux non commencés imputables aux élections intermédiaires du début d'année suivant les dire de Madame le Maire et dénonce cette « excuse ».

Madame le Maire dénonce cette digression dans cette prise de parole concernant un marché public aucunement en lien avec les locaux incriminés et réaffirme le rôle des élections provoqués par l'opposition actuelle dans le retard des dossiers concernant ces locaux comme d'autres dossiers.

Vote : Unanimité

Sécurité

12. Nomination d'un correspondant défense

Il appartient au conseil de désigner après chaque renouvellement des instances municipales un Correspondant défense qui joue un rôle dans la sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

**Candidats : T. Jourd'heuil : 5 Pour (F. Volpi, M. Coste, C. Pacchini, B. Laurent et T. Jourd'heuil) 18 Contre
D. Galliari : 22 Pour 1 Abstention (F. Volpi)**

Fin du conseil municipal à 20h15.

Hors PV, vous trouverez en annexe les réponses aux questions orales.

SIGNATURES DES SECRETAIRES DE SEANCE :



FRANCOIS VOLPI

NATHALIE VICENS

SIGNATURE DE MADAME LE MAIRE :



CATHY VENTURINO-GABELLE

Annexes au Conseil Municipal de Barjols

Du 24 juillet 2024

Après lecture des 14 décisions prises depuis le 1 janvier 2024 par
madame le maire, décisions autorisées par délibération

Les conseillers municipaux concernés ont lu les questions écrites
transmises et Madame le Maire leur a répondu

Ci-après la retranscription des 5 questions réponses orales du conseil
municipale du 24 juillet 2024



Réponse à la question orale du groupe de l'opposition

Questions orales 14

Madame Céline PACCHINI interroge Madame le Maire sur le projet de restauration collective en régie communale. Texte de la Question : Durant la campagne des élections municipales de 2020, il y a maintenant un peu plus de 4 ans, vous exposiez dans votre programme une volonté affirmée et vertueuse de mettre en place une cantine en régie municipale pour répondre à un « Pacte Alimentaire » favorisant le développement de l'approvisionnement en produits locaux de qualité dans une démarche collective et territorialisée. En effet, cela permettait de mettre en avant nos producteurs locaux, leurs produits et savoir-faire, de contribuer à favoriser les circuits courts tout en apportant à nos enfants une alimentation plus saine avec des repas de meilleure qualité. Il était même question d'ouvrir cette cantine municipale à nos seniors afin de leur offrir un service de qualité alors qu'aujourd'hui ils ne bénéficient plus du portage des repas. Quelles actions ont été entreprises à ce jour pour concrétiser cet engagement de campagne ?

Réponses orales 14 : Madame le Maire

Quelles actions ont été entreprises à ce jour pour concrétiser cet engagement de campagne ?

Vous devriez savoir que certains projets sont plus longs que d'autres à mettre en œuvre.

Une cuisine centrale nécessite, à tout le moins, l'agrandissement des locaux, ce qui en fait un projet de long terme, qui ne peut être réalisé sur un seul mandat.

En attendant, la volonté des élus de changer le cahier des charges, concernant le marché de la restauration scolaire, et de fait, le changement de prestataire a permis d'avoir plus de produits locaux et bio dans les assiettes des élèves. Car notre priorité est et reste le bien-être de nos enfants.

Comme pour l'ensemble des actions mises en place sous notre mandature, nous cherchons à trouver un maximum de subventions. L'émergence d'un PAT (Plan Alimentaire Territorial) intercommunal est le garant d'avoir des subventions plus importantes. Nous travaillons particulièrement ce point, en étroite collaboration avec la Communauté de Communes.

Nous avons suffisamment d'actions réalisées ou en cours de réalisations à communiquer pour parler des actions plus lentes en cours de construction.



Réponse à la question orale du groupe de l'opposition

Questions orales 15

Monsieur François VOLPI interroge Madame le Maire sur l'application du règlement intérieur du Conseil Municipal en matière de question écrite. Texte de la Question : L'article 7 du règlement intérieur du Conseil municipal de Barjols est consacré aux Questions écrites et dispose que « chaque membre du conseil municipal peut adresser au maire des questions écrites sur tout affaire ou tout problème concernant la commune ou l'action municipale. Les informations demandées seront communiquées dans le mois suivant la demande. Toutefois, dans le cas où l'administration communale nécessite un délai supplémentaire pour répondre à la demande, le conseiller municipal concerné en sera informé dans les meilleurs délais. » Sur la base d'une interprétation de l'article L.2121-19 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), cet article réserve la possibilité pour tout élu de déposer des questions ayant trait aux affaires de la commune, et permet de disposer du droit d'information et d'expression des élus municipaux. Le règlement intérieur du Conseil municipal de Barjols, préconisait un délai de réponse sous 15 jours. Par une modification du Règlement Intérieur, vous avez étendu ce délai à 1 mois. Or depuis le 8 mai 2024, vous ne répondez à aucune des questions que nous déposons. Nous sommes à ce jour, à 20 questions écrites sans réponse. Pourtant, en qualité de conseillers municipaux, légitimement élus au sein du Conseil Municipal et représentant des citoyens barjolais, nous exerçons un droit à l'information, rappelé par la loi, et qui a été reconnu et établi par la juridiction administrative qui considère que les adjoints et conseillers municipaux tiennent, de leur qualité de membres de l'assemblée municipale appelée à délibérer sur les affaires de la commune, disposent du droit d'être informés de tout ce qui touche à ces affaires. Et cette information doit être assurée dans des conditions leur permettant de remplir normalement leur mandat. Nous tenons à vous rappeler également que les questions écrites constituent un outil de la démocratie locale car lorsque les citoyens barjolais nous sollicitent, nous faisons remonter leurs inquiétudes et interrogations à travers ces questions écrites. Ce mécanisme garantit que chaque citoyen puisse être entendu et que ses préoccupations soient traitées de manière transparente et équitable, au-delà des clivages électoraux. Car le temps électoral étant révolu, nous siégeons au sein de l'assemblée délibérante en représentation des 649 barjolais qui s'expriment à travers notre fonction d'élu municipal. Or force est de constater, que vous, et les élus avec délégations concernés, ne répondez plus à ces sollicitations. Ainsi, nous souhaiterions connaître les raisons pour lesquelles les dispositions concernant les questions écrites ne sont plus appliquées depuis le 8 mai 2024.

Réponses orales 15 : Madame le Maire

Ainsi, nous souhaiterions connaître les raisons pour lesquelles les dispositions concernant les questions écrites ne sont plus appliquées depuis le 8 mai 2024. (Rectification, c'est le 8 juin et non le 8 mai)

Afin que tout le monde soit conscient de quoi nous parlons, en 17 semaines (depuis la première question), monsieur Volpi et son groupe, pas les citoyens mais bien monsieur Volpi et son groupe ont posé 18 questions orales (qui en font 25 en tout), 39 questions écrites, 2 amendements et 1 propositions de délibérations. 67 questions en 17 semaines, soit 4 questions par semaine.

Certaines de ces questions ne sont que des redites d'autres posées précédemment. Question orale 1 et question écrite 30 par exemple sur le logement. Cela signifie que vous ne regardez même pas les réponses qui vous sont faites par les services, les élus, les adjoints et moi-même. Et ça, c'est votre vision de la démocratie. D'essayer de faire perdre du temps au agents, à l'ensemble de la municipalité sur des questions redondantes dont les réponses vous importent peu au détriment des barjolais et des actions à mettre en place pour l'ensemble de la population.

Car les barjolais ne sont pas différents des autres citoyens français. Comme chacun sait, lorsqu'un





Mairie de Barjols

citoyen rencontre un problème, un souci, une interrogation, il s'adresse aux services municipaux compétents ou se retourne vers les élus en délégation qui ont la capacité d'agir... D'Agir pour Barjols.

Arrêter de vous cacher derrière les barjolais et montrer votre vrai visage, celui de quelqu'un qui essaye de ralentir l'action municipale au détriment des habitants. Les barjolais vous importent peu contrairement à nous. Ainsi, comme ma priorité, et celle de mon équipe, reste et restera les barjolais, nous vous répondrons lorsque nous aurons traité les dossiers les plus urgents pour le bien-être de tous les Barjolais.





Réponse à la question orale du groupe de l'opposition

Questions orales 16

Monsieur Thierry JOURD'HEUIL interroge Madame le Maire sur l'éclairage du parc des Tourtoires. Texte de la Question : Avec l'arrivée des beaux jours, les soirées et les manifestations nocturnes se multiplient, permettant aux familles de profiter des températures agréables en soirée. De nombreuses familles amènent leurs enfants au parc des Tourtoires, un lieu de vie agréable et un espace d'activités précieux pour les habitants de notre commune. Cependant, en l'absence d'un éclairage public adéquat, cet espace devient moins accueillant et peut induire un sentiment d'insécurité, particulièrement pour les familles. L'éclairage public relève de la compétence du maire et, bien que le code de l'environnement insiste sur la nécessité de réduire les nuisances lumineuses pour des raisons écologiques et de préservation de la biodiversité, un équilibre peut être trouvé avec le bien-être de nos concitoyens. Un manque d'éclairage peut non seulement créer une impression d'insécurité mais aussi entraîner des risques d'incidents qui pourraient engager la responsabilité de la commune. Dans cette optique, serait-il possible d'envisager des plages d'éclairage déterminées pendant la période estivale afin de permettre aux familles de profiter agréablement et en toute sécurité du stade des Tourtoires, tout en respectant les objectifs écologiques et économiques ?

Réponses orales 16 : Madame le Maire

Dans cette optique, serait-il possible d'envisager des plages d'éclairage déterminées pendant la période estivale afin de permettre aux familles de profiter agréablement et en toute sécurité du stade des Tourtoires, tout en respectant les objectifs écologiques et économiques ?

La plupart des études réalisées concernant l'extinction nocturne des rues et places démontrent que l'insécurité diminue avec l'extinction nocturne. Comme vous le mentionnez dans votre verbiage, ce sont les personnes qui ont une impression d'insécurité.

Néanmoins, nous sommes en contact avec Terre d'Energie 83 (ex-symielec var), prestataire pour la commune, concernant l'ensemble des améliorations à donner sur notre réseau d'éclairage public.

Les luminaires de la commune, dont font partis ceux de l'espace des Tourtoires, sont vétustes et de ce fait souvent en panne.

Leur changement pour un éclairage LED basse consommation est d'ores et déjà engagé. Cf Bilan mi-mandat page 26 Je cite « Rénovation éclairage public. 2023 : Passage à une technologie LED sur la place de la Rougrière, beaucoup moins coûteuse en énergie. Cette Rénovation est également prévue dans tout le village sur les années 2024 et 2025 »

Une fois de plus, vous posez une question à laquelle vous avez la réponse, vous qui avez tant épluché et décrypté notre bilan mi-mandat pendant la campagne électorale des municipales de 2024 !



Réponse à la question orale du groupe de l'opposition

Questions orales 17

Madame Mireille COSTE interroge Madame le Maire sur l'entretien des containers d'ordures ménagères. Texte de la Question : Le ramassage et l'entretien des containers d'ordures ménagères, cartons, verres et emballages tant provisoires que définitifs relève de la compétence de la communauté de communes. Néanmoins, en qualité de vice-présidente de la communauté de communes Provence Verdon, vous participez régulièrement aux réunions de bureau sur la thématique du ramassage et de l'entretien des containers d'ordures ménagères. Depuis le début de la mise en place des Points d'Apport Volontaire (PAV) et pour chaque semaine qui passe, invariablement, les Barjolais constatent et supportent les mêmes désagréments au niveau des nuisances liées au ramassage et/ou à l'entretien des containers des Points d'Apport Volontaire (PAV). Si un certain nombre de ces désagréments sont certes dus à des incivilités, les autres sont directement liés à la gestion du service de collecte et à l'inadaptabilité des aires d'accueil des PAV (particulièrement pour les PAV aériens) par la municipalité. En effet, quand le ramassage ne peut se faire du fait de l'impossibilité d'accéder aux PAV, la cause récurrente est imputable à l'absence d'infrastructure d'accueil appropriée à l'installation des PAV non-enterrés. Faute d'une aire d'accueil appropriée, la gestion des abords des PAV non enterrés pose également problème quant aux déchets, solides et liquides, qui traînent aux pieds des PAV. En outre, force est de constater que le nombre de PAV et/ou leurs positionnements ne sont pas en adéquation avec les besoins de la commune, le spectacle des PAV saturés, débordants et de leurs abords souillés par les déchets est pour le moins désolant, affligeant pour le village de Barjols et ses habitants entravant quelque peu la qualité de vie et les ambitions touristiques. Les jours de marché, il n'est pas rare de voir la submersion des containers sous les cartons et ordures diverses des PAV de la place de la Rougrière. Tous les lieux de PAV, provisoires ou définitifs, ne sont pas équipés du même nombre de containers et de fait ne peuvent pas recevoir toutes les familles de déchets, certains containers n'ont jamais dû être nettoyés, d'autres sont démunis de porte et ouverts à tous vents, ... Ainsi, nous sollicitons votre autorité, afin de connaître les mesures et les actions, à court et à long termes, mises en place par la municipalité pour traiter ces dysfonctionnements qui touchent tant la salubrité publique, que la production de mauvaises odeurs ou encore l'attractivité touristique du village.

Réponses orales 17 : Madame le Maire

Ainsi, nous sollicitons votre autorité, afin de connaître les mesures et les actions, à court et à long termes, mises en place par la municipalité pour traiter ces dysfonctionnements qui touchent tant la salubrité publique, que la production de mauvaises odeurs ou encore l'attractivité touristique du village.

Comme vous le rappelez, la gestion des PAV est de la compétence de la communauté de communes. J'invite Monsieur Volpi, conseiller communautaire, à poser cette question directement à Monsieur André Rousselet, vice-président en charge des déchets, lors d'un prochain conseil communautaire. Les réunions du bureau communautaire et leurs débats ne sont évidemment pas exclusivement consacrées aux débats sur les déchets et pour votre information, ma délégation à la communauté de communes est le développement économique et l'agriculture.

La municipalité fait le travail. Nous avons réalisé des aménagements types « quais » afin que certains containers aériens soient plus accessibles en hauteur. Nous faisons remonter à chaque fois qu'il y a un dysfonctionnement les éléments à la CCPV, nous travaillons aussi pour trouver des solutions techniques afin que les désagréments ne durent pas. Par exemple : un agent de la commune fait tous les matins de tour de l'ensemble des PAV afin de ramasser les poubelles laissées par incivilité ou à cause de PAV pleins n'ayant pu être ramassés, souvent en raison de véhicules mal stationnés. Enfin, des procès-verbaux sont dressés chaque fois que cela est possible.

Concernant le marché dominical, les placiers apprécieront vos compliments sur « l'amoncellement »



Mairie de Barjols

autours des PAV, eux qui le dimanche en fin de marché, c'est-à-dire après 13h, viennent avec un camion de la commune ramasser les cartons et autres cagettes directement auprès des forains, en faisant parfois plusieurs voyages entre les services techniques et la Rouguière. Ce pourquoi, avec mon équipe nous les remercions vivement.

Maintenant, le conseiller communautaire de votre groupe peut poser directement la question à la collectivité compétente comme vous le faites ici aujourd'hui.





Réponse à la question orale du groupe de l'opposition

Questions orales 18

Madame Brigitte LAURENT interroge Madame le Maire sur les motifs d'achat d'un véhicule de la Réserve Communale de Sécurité Civile. Texte de la Question : Lors du vote du budget, vous avez évoqué dans la section investissement l'achat d'un nouveau véhicule au bénéfice de la Réserve Communale de Sécurité Civile. La Réserve Communale de Sécurité Civile permet d'aider les agents municipaux dans les situations de catastrophe naturelle (par exemple, inondation, incendie de forêt) et d'accident industriel (par exemple, explosion d'une station essence). Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes. Notre territoire est confronté ces dernières années à une accélération des phénomènes et crises de différentes natures : naturelles ou même sanitaires, ces dernières interrogent sur notre capacité à y faire face, à trouver les ressources humaines et techniques pour les anticiper afin de protéger les populations et préserver l'environnement. La réserve communale de sécurité civile est un des dispositifs pouvant contribuer à développer des moyens et une culture de sécurité civile dans notre commune appelée à gérer des événements majeurs, et particulièrement en matière d'incendie ou d'inondation. Elle apporte protection et soutien à la population sinistrée dans le cadre d'une organisation opérationnelle prévue dans la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde. Aujourd'hui, il semble nécessaire d'offrir le maximum de moyens dans la mobilisation de la réserve communale de sécurité civile afin de faciliter ses missions mais également de prévoir des mécanismes pour encourager les individus à s'engager en son sein. Toutefois, afin de répondre à une exigence de transparence, nous souhaitons connaître les motifs qui engagea la commune dans l'achat d'un nouveau véhicule pour la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Réponses orales 18 : Madame le Maire

Toutefois, afin de répondre à une exigence de transparence, nous souhaitons connaître les motifs qui engagea la commune dans l'achat d'un nouveau véhicule pour la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Pour tout vous dire, je n'ai pas totalement compris le sens de la question dans son entièreté. Vous nous faites tout un laïus sur la nécessité d'aider la réserve communale et à la fin vous nous posez la question... toutefois... pourquoi l'aider.

Je vous cite. « Aujourd'hui, il semble nécessaire d'offrir le maximum de moyens dans la mobilisation de la réserve communale de sécurité civile. » et vous nous demandez pourquoi nous mettons des moyens.

Le véhicule du CCFF actuel n'est plus en adéquation avec les missions du CCFF et de la Réserve Communale de Sécurité Civile. Ainsi il nous semble opportun de le changer.

Toutefois, nous tenons à vous remercier de vos propos élogieux quant à la création et à l'utilité de la Réserve Communale de Sécurité Civile que nous avons mise en place.

En effet, il semblait évident pour la municipalité que Barjols jouisse de ce dispositif étant donné les risques qui touchent notre commune en outre en période estivale et hivernale.

C'est donc sous l'impulsion conjointe des élus de la majorité et d'un administré fréquentant assidûment et de manière constructive les comités de quartiers que la Réserve Communale de Sécurité Civile a vu le jour.

La RCSC est actuellement composée de 8 citoyens bénévoles, à savoir 1 médecin, 4 infirmières, 1 psychologue, 1 animatrice spécialisée EHPAD Alzheimer, 1 ancien pompier volontaire et est guidée par 1 ancien pompier professionnel en la personne de Monsieur Roger AIRAUDI.

